

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 22 février 2021

PROCES VERBAL

Présents : M. BILLON Jean-Yves, MME BRIÉE Sophie, M. TESSON Denis, M. ANDRÉ Peter, M. GRONDIN Bertrand, MME MICHEL Sophie, M. RETUREAU Pascal, M. BÉHAR Nicolas, MME DOUX Fabienne, M. BURGAUD André, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME BODIN Françoise, M. DENIS Laurent, MME PINEAU Pauline, M. BOURDIN Pascal, M. GRIERE Johann, MME THIBAUD Valérie, MME BLANCHARD Isabelle, M. DELAPRÉ Stéphane, MME BILLET Anne, MME ANCELIN Brigitte

Absent ayant donné pouvoir : MME KARPOFF Béatrice à M. TESSON Denis, MME POTIER Alizée à MME DOUX Fabienne, MME FRADET Annabelle à MME BRIEE Sophie, MME POUTHE Sandrine à M. DENIS Laurent, M. PILLET Jean-François à M. DELAPRE Stéphane.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H38.

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire nomme Madame MICHEL Sophie comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021.

Monsieur le Maire relève une coquille sur la date du Conseil Municipal qui n'est pas le 9 avril mais le 19 avril 2021.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

12/2021 – Débat d'Orientations Budgétaires année 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il doit être procédé à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires du Budget Général et du Budget Assainissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2021, sur la base du rapport adressé à cet effet aux conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente réunion.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en débattre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le rapport et le débat sur les orientations budgétaires du Budget Général et du Budget Assainissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires du Budget Général et du Budget Assainissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

13/2021 – ASSOLI – Reversement de l'aide versée par la MSA et de la dégressivité au titre de l'année 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°37/2019 du 25 mars 2019, elle a approuvé la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec l'ASSOLI pour la période 2019-2022, par laquelle la commune s'engage à reverser chaque année à l'ASSOLI l'aide perçue par la CAF et la MSA ainsi que le montant de la part dégressive de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération n°24/2020 du 24 février 2020, la commune a reversé l'aide perçue par la CAF au titre de l'année 2020, d'un montant de 21.984,06 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant de la MSA pour l'année 2020 est désormais connu, il s'élève à 1.319,04 €. Il est donc possible de calculer le montant de la part dégressive de la commune qui s'élève à 4.691,54 €, au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reverser à l'ASSOLI l'intégralité de l'aide versée par la MSA au titre de l'année 2020, dans le cadre de la convention conclue avec l'ASSOLI, soit un montant de 1.319,04 €, ainsi que la part dégressive de la commune pour l'année 2020, soit un montant de 4.691,54 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat conclue entre la commune et l'ASSOLI le 1^{er} avril 2019, pour la période 2019-2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reverser à l'ASSOLI l'intégralité de l'aide versée par la MSA au titre de l'année 2020, dans le cadre de la convention conclue avec l'ASSOLI, soit un montant de 1.319,04 €
- Décide de reverser à l'ASSOLI la part dégressive de la commune pour l'année 2020, soit un montant de 4.691,54 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : 26 ABSTENTION : 1

14/2021 – Eglise St Philbert – Travaux d'urgence et de mise en sécurité sur la chaufferie, la sacristie Sud et la Chapelle Saint Goustan – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer a missionné le cabinet de maîtrise d'œuvre AARP Patricia Jaunet pour définir et suivre l'ensemble des travaux de restauration de l'église St Philbert.

Dans ce cadre, la maîtrise d'œuvre a élaboré un Avant-Projet Définitif des travaux à réaliser, déterminant une tranche ferme de travaux divisée en deux phases, et sept tranches optionnelles, pour un montant total estimé à 3.366.083,33 € HT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de la phase A de la tranche ferme comprennent la restauration de la Chapelle de la Vierge, les travaux de confortation des piles de la nef et l'assainissement des façades Nord et Est. Ces travaux ont débuté en septembre 2020 et devraient s'achever en septembre 2021.

La phase B de la tranche ferme comprend les travaux d'urgence et de mise en sécurité sur la chaufferie, la sacristie Sud et la Chapelle Saint Goustan. Le montant des travaux de la phase B et la tranche ferme est estimé à 387.733,56 € HT. Ces travaux devront débuter en septembre 2021, dès la phase A achevée.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a lancé un appel à projet pour 2021 en faveur de la restauration des édifices religieux. Une subvention départementale pourra être accordée pour les projets de restauration d'édifices religieux dans la limite de 40% du montant des travaux supérieurs à 300.000 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention départementale serait également envisageable au titre de la restauration du Patrimoine Immobilier Protégé. Une subvention d'un montant de 10% du coût des travaux plafonné à 300.00 € pourrait être accordée à ce titre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est susceptible d'attribuer une subvention pour ce projet dans la limite de 15% du montant des travaux plafonné à 300 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que suit :

	PLAN DE FINANCEMENT	Montant en € HT (Estimation stade APD février 2021)	
DEPENSES	Travaux d'urgence et de mise en sécurité sur la chaufferie, la sacristie Sud et la Chapelle Saint Goustan	387.733,56	
	TOTAL TRAVAUX	387.733,56	
RECETTES	Conseil départemental	Au titre de l'appel à projet pour un montant de 40% du coût des travaux	Au titre du patrimoine immobilier protégé : 10% (plafonné à 300.000 € de travaux)
		155.093,42	30.000,00
	DRAC : 15 % du montant des travaux (plafonné à 300.000 € de travaux)	45.000,00	45.000,00
	Autofinancement	187.640,14	312.733,56
	TOTAL RECETTES	387.733,56	

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, soit au titre de l'appel à projet pour un montant de 40% du coût des travaux, soit au titre du Patrimoine Immobilier Protégé pour un montant de 10% du coût des travaux plafonné à 300.000,00 €.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 15 % du montant des travaux, plafonné à 300.000,00 €.

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches relatives à cette affaire, notamment pour solliciter lesdites subventions et toutes les subventions possibles
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

15/2021 – Lotissement Les Violettes – Purge du droit de préemption sur l'ensemble des lots du lotissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des parcelles du lotissement Les Violettes situé Route de la Roche, sont situées dans une zone soumise au droit de préemption urbain de la commune de Beauvoir sur Mer.

Afin d'éviter la réalisation de nombreux documents administratifs relatifs au dépôt de déclaration d'intention d'aliéner suivi d'une décision administrative du Maire pour chacune des parcelles, il est proposé de prendre une délibération décidant de ne pas réaliser de préemption sur l'ensemble des parcelles concernées par le lotissement Les Violettes dans le cadre de leur première commercialisation.

A ce titre, le vendeur sera dispensé des formalités de Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas user du droit de préemption sur l'ensemble des parcelles du lotissement Les Violettes dans le cadre de leur première commercialisation
- Décide que le vendeur est dispensé des formalités de déclaration d'intention d'aliéner dans le cadre de cette première commercialisation pour l'ensemble des parcelles du lotissement Les Violettes
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

16/2021 – Résidence des Coralli – Classement dans le domaine public communal

Fabienne DOUX sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°27/2020 du 24 février 2020, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la voie de la Résidence des Coralli, située rue du Cornoir.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 23 décembre 2020, il convient à présent d'envisager le classement de la voie de la Résidence des Coralli dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 470 mètres de long.

Aussi, le classement de cette voie dans le domaine public communal porterait la longueur totale de la voirie communale à 25.183 km.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code de la voirie routière, notamment l'article L.141-3 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de classer la voie de la Résidence des Coralli d'une longueur de 470 mètres dans le domaine public communal
- Décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée à 25.183 km
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

17/2021 – Tableau des effectifs – Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2ème classe. Il convient de transformer un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal 2ème classe.

Par ailleurs, par suite de la demande de disponibilité d'un agent technique à temps non complet pour une durée d'un mois, il convient de créer un emploi d'adjoint technique en contrat à durée déterminée d'une durée d'un mois à 15/35ème.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de transformer un poste d'adjoint technique en adjoint technique principal 2ème classe.
- Décide de créer un emploi d'adjoint technique en contrat à durée déterminée d'une durée d'un mois à 15/35ème.

Le tableau des effectifs est donc établi comme suit :

Temps complets

1 Directeur Général des Services
 1 attaché
 1 attaché principal
 1 Rédacteur
 4 adjoints administratifs Principaux 1ère classe
 1 adjoint administratif Principal 2ème classe
 1 adjoint administratif Principal 2ème classe
 2 adjoints administratifs
 2 brigadiers chef principal
 1 technicien territorial
 1 technicien principal 2ème classe
 1 technicien principal 1ère classe
 4 agents de maîtrise
 1 agent de maîtrise principal
 4 adjoints techniques principaux 1ère classe
 6 adjoints techniques Principaux 2ème classe
1 adjoint technique principal 2ème classe
 8 adjoints techniques
 1 éducateur APS Principal 1ère classe

Temps non complet

1 adjoint technique Principal 2ème classe 20/35ème
 1 adjoint technique Principal 2ème classe 33/35ème
 1 adjoint technique Principal 2ème classe 22/35ème
 1 adjoint technique Principal 2ème classe 18h30/35ème

1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 20/35^{ème}
 1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 28/35^{ème}
 1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 24/35^{ème}
 1 adjoint technique 28/35^{ème}
 1 adjoint technique 22/35^{ème}
 1 adjoint technique 24/35^{ème}
 1 adjoint technique 29/35^{ème}
 1 adjoint technique 4h30/35^{ème}
 1 adjoint technique 5h/35^{ème}
 1 adjoint technique 20/35^{ème}
 1 adjoint technique 14/35^{ème}
 1 adjoint technique 33/35^{ème}
1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe 28/35^{ème}

Emplois CDD

1 adjoint administratif à mi-temps pour 6 mois
1 adjoint technique 15/35^{ème}

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :

DATE	N°	OBJET
24/11/2020	129	Décision d'attribution des lots 1-3-4-5-67-8-9 du marché n°06/2020 de réhabilitation partielle de la Résidence Billon
09/12/2020	130	Marché public de services de gestions des inscriptions en ligne au Run & Bike 2021 - Attribution
14/12/2020	131	Fixation du tarif des vacances funéraires
16/12/2020	132	Décision d'attribution des lots 1 et 2 de l'accord-cadre n°09/2020 pour les travaux d'entretien des réseaux EU/EP
17/12/2020	133	Décision de non préemption pour le terrain Lieu-dit du Saint Esprit
04/12/2020	134	Décision de non préemption pour le terrain 3 rue des Sables
04/12/2020	135	Décision de non préemption pour le terrain 102 avenue des Moulins
04/12/2020	136	Décision de non préemption pour le terrain 23 rue des Sables
04/12/2020	137	Décision de non préemption pour le terrain 67 rue du Port
07/12/2020	138	Décision d'attribution des lots 2 et 10 du marché n°06/2020 de réhabilitation partielle de la Résidence Billon
17/12/2020	139	Décision de non préemption pour le terrain 43 chemin de la Chèvre
17/12/2020	140	Décision de non préemption pour le terrain 4 rue Jean-Claude Mouilleau
17/12/2020	141	Décision de non préemption pour le terrain 6 rue Jean-Claude Mouilleau
14/12/2020	142	Décision de non préemption pour le terrain 23 rue Saint Nicolas
12/01/2021	1	Décision de non préemption 10 impasse des Tamaris

12/01/2021	2	Décision de non préemption 6 rue du Petit Train
12/01/2021	3	Décision de non préemption 2A rue du Sableau
12/01/2021	4	Décision de non préemption 49 Avenue des Moulins
12/01/2021	5	Décision de non préemption Saint Esprit
28/01/2021	6	Décision de non préemption 95 rue de la Roche
28/01/2021	7	Décision de non préemption 4 rue du Groupe Scolaire
28/01/2021	8	Décision de non préemption 80 rue du Port
28/01/2021	9	Décision de non préemption chemin de la Rondelière
28/01/2020	10	Décision de non préemption 10 rue des Ecoles
28/01/2020	11	Décision de non préemption 8 rue de l'Aubépine
10/02/2021	12	Décision de non préemption Chemin de la Grande Filée
10/02/2021	13	Décision de non préemption 19 rue du Cornoir

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille CABARET suite au décès de Jeannine CABARET
- de la part de la famille SORIN suite au décès d'Edith SORIN

Remerciements :

- de la part de l'association du Tennis Club Belvérin pour la subvention accordée

Accueil des nouveaux arrivants :

M. le Maire fait passer une feuille de présence aux élus pour l'accueil des nouveaux arrivants le 9 avril 2021.

Opération Grand Site sur le Gois

M. le Maire informe qu'une Opération Grand Site est en réflexion sur le site. M. le Maire demande des informations supplémentaires sur les contraintes liées à l'Opération Grand Site avant de prendre toute décision. Les services d'Etat assurent qu'il n'y aura pas de contraintes, que ce n'est qu'un label.

Point d'Apport Volontaire Rue du Chêne Vert

M. le Maire informe l'assemblée que suite à une rencontre avec les riverains de la Rue du Chêne Vert et des Peupliers, l'emplacement du Point d'Apport Volontaire sera finalement à l'entrée du stade sur le parking de la salle polyvalente.

Vaccination COVID-19

M. le Maire informe que la commune transmet les demandes de vaccination à Challans Gois pour les personnes de plus de 75 ans et les personnes vulnérables. Challans Gois rappelle ensuite les gens pour leur prendre rendez-vous.

Cela ne garantira pas un rendez-vous plus rapide mais au moins les gens seront inscrits sur une liste d'attente.

Opération Grand Site sur le Gois

André BURGAUD demande si un cahier des charges est sorti pour l'Opération Grand Site. M. le Maire répond que non, pas encore, la réflexion est en cours mais il est hors de question que cela gêne le fonctionnement actuel et les activités économiques sur le Gois.

La reconnaissance de ce label peut prendre plusieurs années. Pour rappel, le classement du Gois a mis 20 ans.

M. le Maire sera vigilant à ce que le site ne devienne pas un sanctuaire.

André BURGAUD précise que toutes les restaurations de digues, gestion des eaux pluviales, entretien des fossés... devront être maintenus.

Vidéoprotection

Laurent DENIS demande à avoir des informations sur la vidéoprotection évoquée dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

M. le Maire répond que la commune a eu l'autorisation de poser plusieurs caméras, seules deux seront posées Route des Ostréiculteurs et Rue du Dain. Il reste à équiper les axes routiers traversants.

Déviation Beauvoir Sur Mer / Saint Gervais

Stéphane DELAPRE demande si le dossier est relancé. M. le Maire répond que le dossier doit être relancé dans le cadre du PLUi. M. le Maire rappelle que certaines structures étaient défavorables à ce projet, dont la Chambre d'Agriculture et associations environnementalistes.

Pistes cyclables

M. le Maire précise les travaux en cours par Challans Gois pour faire la piste cyclable Route de la Roche. Sur l'Avenue des Moulins, ce sera un traçage au sol, pour une circulation en voie partagée.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h05

Le Maire
Jean-Yves BILLON

La Secrétaire de séance
Sophie MICHEL